

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE



SAISON 2010/2011

I. PROCEDURE REAFFILIATION 2010/20101 **p 3**

II. LICENCES 2010/2011 **p 4**

2.1 Bordereaux de licences **p 4**

2.2 Procédures de téléchargement de vos bordereaux individuels **p 5**

**2.3 Signature et/ou rectifications éventuelles des données
du bordereau individuel** **p 5**

**2.4 Mise à jour et générer le bordereau individuel - Contrôle du bordereau
par le club** **p 5**

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS IMPORTANTS **p 6**

**3.3 Signature et/ou rectifications éventuelles des données du bordereau
Individuel** **p 6**

**3.4 Mise à jour et générer le bordereau individuel - Contrôle du bordereau par
le club** **p 6**



1 - PROCÉDURE REAFFILIATION 2010/2011

Bordereau de ré-affiliation à télécharger sur GEST'HAND

- Se connecter à la saison 2010/2011 dans GEST'HAND (ou par défaut à 2009/2010)
- Choisir l'onglet « Gestion des Structures » puis cliquez sur « Gestion des Clubs » et enfin sur « Sélection d'un club » : les informations de votre club apparaissent.
- Sur la page ouverte, cliquez en haut à gauche sur « Lettres types ». Une fenêtre s'ouvre.
- Choisir « (Tous) Structure - Bordereau ré-affiliation Club / Bordereau de Ré-affiliation du club pour la saison de connexion en cours de l'utilisateur ! » et cliquez sur « utiliser ».
- Le logiciel télécharge votre imprimé de ré-affiliation. Vous pouvez l'imprimer et corriger les données inscrites si nécessaire.

Après avoir téléchargé votre bordereau de ré-affiliation sur Gest'hand,

Vous devrez :

1. **Bordereau pré-imprimé :** apporter les modifications nécessaires sur le recto (renseignements club) et le verso (renseignements salles), le signer et y apposer le tampon de votre club.

ATTENTION :

- dans le rectangle « Le club » puis « adresse », bien indiquer l'adresse postale de la personne qui sera le correspondant du club pour la Ligue (et non l'adresse de la salle de sport ou du siège social de votre structure) ;
 - dans le rectangle « Correspondant Général du Club » sur la Ligne Email, par défaut la Ligue retiendra l'adresse Email standardisée de la FFHB (composition de l'adresse standardisée = N° de ligue (ex : 2) ; N° de département (ex : 33) ; N° de club (ex 005) soit 233005@handball-France.eu pour le club de Mérignac). Vous pouvez également y inscrire une adresse Email différente. Les envois courriels seront alors doublés sur ces 2 adresses.
2. **Mettre à jour votre fiche club** dans le logiciel fédéral GEST'HAND : renseignements administratifs et composition des organes (Bureau Directeur, Commissions,...). Attention cette rubrique dans GEST'HAND doit absolument être renseignée pour permettre le contrôle de la CMCD, (points relatifs au domaine associatif).
 3. **Nous renvoyer ce document par courrier :** Deux possibilités selon votre choix

1ere possibilité

Par courrier à la ligue le plus rapidement possible et avant le 12 juin 2010 :

accompagné d'un chèque du montant correspondant à votre ré-affiliation, au tarif de la saison 2009/2010 : niveau départemental 206€ - niveau régional 242€ - niveau national 291 €. Une régularisation de paiement vous sera demandée après l'Assemblée Générale de la Ligue dès lors que les tarifs de la saison 2010/2011 auront été votés et adoptés.

2^{ème} possibilité

Le jour de l'Assemblée Générale de ligue et AU PLUS TARD LE 10 JUILLET 2010 : accompagné d'un chèque du montant qui sera voté lors de l'assemblée générale.

Je vous rappelle que sans ce document et sans le paiement des montants adoptés lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, nous ne pourrons pas valider les licences et les mutations de votre structure. (date limite de réaffiliation le 10 juillet 2010)

RAPPEL : « *Simultanément à la demande d'affiliation ou de ré-affiliation un club doit établir 3 licences validées au 10 juillet. Il s'agit des licences intéressant les personnes figurant sur l'imprimé d'affiliation ou de ré-affiliation.* ». Dans le cas de non-respect de cette disposition, la ligue peut prononcer la mise en sommeil du club défaillant.

Ce seuil minimal de 3 licences validées est obligatoire pour que la ré-affiliation de votre club soit activée.

Un club ne peut s'engager dans une compétition sans être réaffilié.

- l'article 16.2 des règlements généraux de la FFHB Annuaire fédéral « Formalités de ré-affiliation » :

« La ré-affiliation ne peut être acceptée qu'après apurement des dettes éventuelles auprès des diverses instances fédérales ».

2 - LICENCES 2010/2011

Bordereaux de licences : renouvellement et 1^{ère} adhésion ou mutation

Les bordereaux individuels de vos licenciés seront disponibles et téléchargeables via Gest'hand à partir du 25 mai. Le club depuis la saison 2009/2010 doit imprimer les bordereaux individuels de ces licenciés.

2.1.1. Je vous rappelle que les **bordereaux individuels doivent être obligatoirement imprimés au recto des garanties d'assurance (dont vous trouverez joint dans cette enveloppe le nombre d'exemplaire (papier blanc) correspondant au nombre de vos licenciés de la saison en cours).**

2.1.2. **Des bordereaux vierges (papier vert) à utiliser pour vos nouveaux licenciés et pour les licenciés en situation de mutation pour votre structure sont également joints à cet envoi.**

2.1. Procédure de téléchargement de vos bordereaux individuels :

Bordereau de renouvellement de licence à télécharger sur GEST'HAND

- Se connecter à la saison 2010/2011 dans GEST'HAND (ou par défaut à 2009/2010).
- Choisir l'onglet « Gestion des Structures » puis cliquez sur « Gestion des Clubs » et enfin sur « Sélection d'un club » : les informations de votre club apparaissent.
- Sur la page ouverte, cliquez en haut à gauche sur « Lettres types ». Une fenêtre s'ouvre.
- Choisir « (Tous) Licence - Bordereau de Renouvellement par Structure / Edition de tous les bordereaux de demande de Licence (en renouv.) par une structure, pour la saison 2010-2011 » et cliquez sur « utiliser ».
- Le logiciel génère une planification de Lettres Types. Pour récupérer vos bordereaux de renouvellement, cliquez sur l'onglet de gauche « Gestion des lettres types » puis « Planification des Lettres ». Vous pourrez télécharger vos imprimés dès que le logiciel aura terminé de générer vos licenciés.
- Une fois imprimée le bordereau individuel de renouvellement de licence devra être remis au licencié concerné.

Bordereaux de licence : Dans le cas où vous souhaitez ré-imprimer un bordereau de licence vierge ou un bordereau de renouvellement de licence (ex : suite à la perte de ce document), ceux-ci

Bordereau de création de licence à télécharger sur GEST'HAND

A IMPRIMER SUR PAPIER VERT ; Vous pouvez aussi en demander à votre comité.

- Se connecter à la saison 2010/2011 dans GEST'HAND (ou par défaut à 2009/2010).
- Sur la page d'accueil, cliquez sur « Formulaires vierges à disposition ».
- Cliquez sur « téléchargeable ici » SAISON 2010 - 2011 : Nous fournissons aussi un bordereau vierge de demande de licence. Cliquez sur « téléchargées ici » SAISON 2010 - 2011 : Les Conditions d'Assurance à fournir au licencié => Document disponible

doivent OBLIGATOIREMENT être édités au recto du bordereau des conditions d'assurance.

2.3. Signature et/ou rectifications éventuelles des données du bordereau individuel :

Le licencié devra éventuellement modifier les données inexactes sur le bordereau, le signer, faire compléter le certificat médical au bas du bordereau puis le remettre au club.

2.4. Mise à jour et générer le bordereau individuel - Contrôle du bordereau par le club :

Après avoir apposé son tampon et une signature, le club génère le renouvellement de la licence directement dans GEST'HAND en modifiant les informations inexactes ; le responsable de cette procédure dans votre club devra veiller à l'exactitude des renseignements et transmettre le bordereau au Comité. **ATTENTION, TOUT BORDEREAU INCOMPLET NE POURRA ÊTRE VALIDE PAR LA LIGUE ET LE LICENCIÉ NE SERA, DANS CE CAS, PAS QUALIFIÉ JUSQU'A RÉCEPTION DU BORDEREAU CORRECTEMENT REMPLI.**

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS IMPORTANTS

3.1 - Saisie des licences par le club :

ATTENTION : Nous vous demandons de saisir vos licences dans GEST'HAND à partir du 01 JUIN 2010. Bien se mettre sur la saison 2010/2011 dans GEST'HAND.

(rappel : elles ne seront validées par la Ligue qu'après réception de l'imprimé de ré affiliation et du paiement de la totalité du montant de la ré affiliation de la saison 2010/2011)

3.2 - Qualification d'une licence :

Le déclenchement du renouvellement ou de création d'une licence par le dub n'est pas synonyme de qualification de la licence. Une licence ne sera qualifiée qu'après :

- Réception du dossier complet à la ligue,
- vérification de celui-ci,
- validation informatique du renouvellement ou de la création de licence par la ligue.

Cette action génère sur la fiche du licencié, l'apparition de la date de dépôt du dossier et de qualification de la licence.

Une licence est validée (c'est-à-dire licencié qualifié) seulement lorsque apparaît sur la fiche de la licence dans Gest'Hand la date de dépôt de dossier et la date de qualification.

Attention, la date de qualification est calculée en fonction du cachet de la poste et non à partir de la date de saisie dans GEST'HAND.

3.3 - Règles sur la nature de la nationalité d'un licencié et sa saisie dans Gest'Hand :

Nature de la nationalité :

Sur la fiche d'un licencié, la nature de nationalité française, est identifiée par un tiret « - ».

La nature de nationalité « JE » est utilisé pour identifier la nationalité étrangère d'un jeune de moins de 17 ans (*cf. rubrique rappel ci-dessous*).

Dans tous les cas, la rubrique « nature de la nationalité » se modifie automatiquement en fonction du pays choisi dans la rubrique « nationalité ».

Rappel de saisie :

« - » = Nationalité Française ; « E » = Licencié étranger, non ressortissant communautaire ou assimilé ; « UE » = Licencié étranger, ressortissant communautaire ou assimilé ; « JE » = Licencié étranger, ressortissant ou non, communautaire ou assimilé, âgé de - 17 ans.

Licence étranger :

La case « Créer un dossier de transfert » est à cocher uniquement pour les transferts internationaux, c'est-à-dire pour la création d'un licencié arrivant d'une Fédération étrangère et en aucun cas pour le renouvellement d'un licencié de nationalité étrangère.



Nous serons attentifs à tout problème que vous pourriez éventuellement rencontrer lors de la saisie des licences et NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS APPORTER TOUT CONSEIL QUI POURRA VOUS ETRE UTILE.

Merci de nous écrire à l'adresse suivante : gesthand@aguiband.org